

RPI Moisenay- Saint Germain Laxis
Procès verbal du Conseil d'école du 22 octobre 2021

Présents :

Monsieur Delporte, maire de St Germain Laxis
Monsieur Bailay, conseiller municipal de Moisenay
Mesdames Brossard Favre, Grellier, Palicot, représentants des Parents d'élèves
Mesdames, Asquin, Dancre, Francisco, Geldy Janiaud, Lumineau, Marques, Maugère, Watterlot, enseignantes.

Excusés : Mme Gaignard, M Wylleman, Mme Varoqui, Mme Puel, Mme Fourot, Mme Lamothe, Mme Garnier

La séance est ouverte à 18 heures à l'école de St Germain Laxis

I) REUNION DES CONSEILS D'ECOLE DE L'ECOLE DE SAINT GERMAIN LAXIS ET DE L'ECOLE DE MOISENAY EN UN CONSEIL D'ECOLE COMMUN

Vote à l'unanimité des conseillers municipaux, représentants de parents d'élèves élus et enseignants pour constituer un unique conseil d'école sur le RPI.

II) ORGANISATION DU RPI

FONCTIONNEMENT

Le rôle et le fonctionnement du conseil d'école sont rappelés.

Attributions du conseil d'école

Le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école,
 - les conditions d'intégration des enfants handicapés,
 - les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
 - les activités périscolaires,
 - la restauration scolaire,
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
 - l'hygiène scolaire,
 - l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école. (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Au sein du conseil d'école, une information est donnée en ce qui concerne :

- l'organisation des aides spécialisées,
- les critères de choix des manuels scolaires ou de matériels divers.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités de ses délibérations.

Il peut également décider, après délibération prise à la majorité de ses membres, de tenir séance avec un ou plusieurs autres conseils d'école pour l'année scolaire. Tous les membres des conseils des écoles d'origine sont membres du conseil ainsi constitué, qui est présidé par l'un des directeurs d'école désigné par l'inspecteur d'académie après avis de la commission administrative paritaire compétente.

Fonctionnement du conseil d'école

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'inspecteur de l'Éducation nationale et suppléants sont informés de la tenue du conseil.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves. Si toutes les désignations n'ont pas lieu en raison de l'insuffisance de candidats, il est procédé dans un délai de dix jours à un tirage au sort parmi des parents volontaires.

Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire. Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les trente-six heures hors du temps de présence devant les élèves.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontres entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

Protocole sanitaire : Le protocole sanitaire actuellement en vigueur est celui de niveau 1 depuis le lundi 18 octobre.

Dans ce cadre, le port du masque en intérieur n'est plus obligatoire pour les élèves des écoles primaires.

Cependant le port du masque reste obligatoire pour les adultes qui circulent au sein de l'école.

Nous vous rappelons que l'arrivée et les départs de l'école doivent malgré tout être étalés et les gestes barrières appliqués en permanence.

Quel que soit le niveau du protocole sanitaire, la fermeture d'une classe pendant 7 jours est prévue dès le 1er cas de Covid.

Nous comptons sur votre vigilance pour le bien-être de tous.

Effectifs 2021-2022

A Moisenay

25 PS Mme Asquin

26 dont 10MS + 16 GS Mme Francisco

24 dont 9 MS + 15 GS Mme Watterlot

21 CP Mme Dancre

25 CE1 Mme Geldy

24 CE2 Mme Maugère dont Mme Garnier assure la décharge le lundi

A St Germain Laxis

29 CM1 Mme Lumineau dont Mme Marques assure la décharge de maître formateur le vendredi et un jeudi sur 3

26 CM2 Mme Janiaud

Langues vivantes : A St Germain Laxis comme à Moisenay, l'anglais est assuré par les enseignantes dans chaque classe du CP au CM2.

Piscine : à Cesson

L'organisation de l'enseignement de la natation au niveau départemental a été modifiée, ce qui a entraîné des changements dans les créneaux pour les écoles du RPI.

Les créneaux pour cette année sont les suivants :

CE2 : le lundi 10h45 -11h25 du 03/01 au 18/02 et du 04/04 au 10/06

CM2 : le mardi 10h05 – 10h45 du 03/01 au 18/02

CM1 : le mardi 10h05 – 10h45 du 04/04 au 10/06

CE1 : le jeudi 10h45 -11h25 du 03/01 au 18/02 et du 04/04 au 10/06

CP : le mardi 9h25-10h05 du 04/04 au 10/06

Escrime : Dans le cadre du projet escrime Melun Val de Seine, nous profiterons encore cette année de l'intervention de M. Lévy sur St Germain au 3^{ème} trimestre pour les CM1 et les CM2.

EPS : Sur St Germain Laxis, la convention avec le logis formation pour le gymnase est en cours d'élaboration.

A Moisenay, les classes vont au gymnase :

- le lundi après-midi pour les 2 classes de MS/GS,
- le mardi matin pour les PS et l'après-midi les CE1,
- le jeudi après-midi pour les CP,
- et le vendredi après-midi pour les CE2.

APC: Les horaires ont dû être aménagés pour les classes selon les services de cantine.

Evaluations nationales

Les parents des élèves de CP/CE1 ont été destinataires des résultats de leur enfant. Les parents des élèves en difficulté ont été reçus individuellement.

Les livrets du premier semestre seront remis aux parents lors d'une réunion en janvier.

Le photographe sera présent le 19 novembre.

III) PROJET D'ECOLE

Rappel de l'orientation : n° 1 : enrichir et développer la maîtrise du langage : lire, s'exprimer à l'oral et à l'écrit

Objectifs opérationnels : Dire et produire pour être entendu ou lu et compris dans tous les domaines

Enrichir et développer un lexique actif

Orientation n° 2 : S'engager dans une démarche d'investigation : questionnement, observation,

Objectifs opérationnels : Développer la démarche d'investigation dans les classes : expérience, description, raisonnement, conclusion, formalisation

Orientation n° 3 : parcours culturel

Objectifs opérationnels : Mettre en œuvre le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Un avenant EDD s'intégrera au projet d'école.

À Moisenay :

Notre école, avec 233,39 kg de piles collectés, a gagné la 2^{ème} place au concours de recyclage de piles, organisé par le SMITOM-LOMBRIC d'une valeur de 600 € pour la location d'un bus pour visiter les installations de traitement des déchets.

L'école a demandé aux parents élus de la représenter lors de la remise des prix a eu lieu le mardi 12 octobre 2021, à 10h, à l'école André Malraux de Boissise-le-Roi. C'est Mme Fourot Anne-Lise qui a pu s'y rendre et représenter l'école, nous la remercions bien.

Cette année toutes les classes de l'école participent au projet : « Préparons la planète de demain ».

Ce projet est lié aux programmes relatifs aux EDD.

Il sera décliné dans les classes, en différentes actions pour éclairer les élèves dès la maternelle à devenir des citoyens écoresponsables :

- limiter la consommation d'énergie, responsables des lumières, consommation d'eau,
- protéger la biodiversité, création d'un potager pédagogique et d'un hôtel à insectes, installation d'un bac à compost, créer un coin nature "libre", bouturer des plantes....
- éviter le gaspillage, participer à des collectes...
- réduire et trier les déchets...

Dans l'action protéger la biodiversité, l'école réalisera son potager pédagogique :

- En maternelle : les maitresses ont demandé 3 grands bacs pour les mettre devant leur classe et avant les vacances de la Toussaint faire leur plantation. Elles sont toujours dans l'attente de la réception des bacs, qui devient urgente. Après échange, il est convenu que les bacs seront commandés **et remplis de terre.**

- En élémentaire : projet en 2 parties : une partie du terrain à l'arrière de l'école, a été retournée par les employés municipaux que nous remercions, et d'autre part une demande de matériel sera faite très prochainement à la mairie pour fabriquer un potager surélevé en lien avec les parents d'élèves. Les maitresses ont défini 2 bacs pour chaque classe de primaire soit 6 bacs à fabriquer (1m50 par 1m).

Pour les classes de CP, CE1 et CE2 :

Comme chaque année les élèves participeront à un Kangourou des maths interne à l'école.
Les 3 classes se sont réinscrites à l'Usep avec 5 sorties/activités pour chaque classe :
Rando-Culture à Fontainebleau, Jeux du patrimoine, Sécurité routière 5CE1/CP), Biathlon (CE2), pratiques innovantes : CP et CE1 escrime bouteille et hockey, pour le CE2: tennis et hockey.

Un cycle randonnée pour l'école est prévu sur le deuxième semestre ainsi qu'un projet "savoir rouler".
Les 3 classes élémentaires sont inscrites à la rando pédestre qui aura lieu du mercredi 15 au 17 juin.

Pour les classes de maternelle, sortie potager en novembre,

Un spectacle de Noël est prévu pour l'ensemble des classes à la salle culturelle (le jeudi 16 décembre matin ou mardi 7 décembre dans l'après-midi, dans l'attente d'une réponse de leur part) : MagiEcologie.

Les autres sorties ne sont pas encore programmées.

A St Germain : Les CM1 et CM2 participeront au concours kangourou des maths, se penchent sur les énigmes proposées dans le cadre de la fête de la science. Les deux classes sont engagées dans le prix des incorruptibles, dans lequel les élèves s'engagent à lire les six ouvrages sélectionnés dans l'année et voter pour leur préféré. Une sortie pour assister à un spectacle à l'opéra de Paris est en attente de réponse.

Un spectacle en lien avec les thèmes de l'année dans les deux classes est prévu le jeudi 16 décembre « Fantaisie médiévale »,

Afin que le projet de plantations puisse être mené, les enseignantes renouvellent leur demande d'installation de bacs. Il est convenu la commande de deux bacs.

Toutes les classes du RPI se rendront au Salon d'Automne à Moisenay le vendredi 26 novembre. Une artiste peintre, Marie Deleane sera présente pour une démonstration d'aquarelle.

1) Comment s'est décliné l'hommage à Samuel Paty dans les différentes classes ?

En Ce2, hommage à Samuel Paty, après la projection de "qu'est-ce que la liberté d'expression" de Canopé, les élèves se sont exprimés par un débat puis en art visuel.

En CE1, en partant d'une fable ont été évoquées la loi, les règles, la liberté.

En CM1 et CM2, après avoir regardé le message de Robert Badinter, les élèves ont échangé sur la lettre d'Albert Camus à son instituteur, le rôle du professeur et la liberté d'expression.

Conseil école collège

Les missions du conseil écoles-collège :

Le conseil écoles-collège doit réfléchir aux dispositifs à mettre en place pour renforcer la cohérence des apprentissages que les élèves doivent maîtriser en fin de collège. L'acquisition de ces compétences doit se faire dans la continuité et de manière cohérente, il ne s'agit pas seulement d'assurer la liaison entre la classe de CM2 et la classe de 6^{ème} du collège, mais de développer une véritable continuité tout au long de la scolarité.

Actions proposées par le conseil école collège Jacques Amyot du 30/09/2021

L'action phare a été reconduite : écrire des articles dans le journal du collège. Elle inscrit le parcours de l'élève dans un continuum de la maternelle à l'entrée en seconde.

Tout sera par ailleurs mis en œuvre afin de faciliter les rencontres entre les élèves de l'école élémentaire et ceux du collège.

Questions des parents d'élèves élus :

1) Le protocole sanitaire interdit-il toute sortie ?

Si aucune sortie n'est proposée (en raison d'un bus par classe), est-il envisageable de faire venir à l'école une compagnie, un spectacle, des intervenants pour proposer une ouverture culturelle sans déplacer les élèves ?

2) Le protocole sanitaire interdit-il les ateliers cuisine par classe, donc sans brassage ?

Il n'y a pas d'interdiction, mais pas d'obligation

3) Suite au refus étonnant de la mairie l'année dernière d'envoyer l'appel à projet numérique lancé par l'école : y aura-t-il un nouvel appel proposé par l'école ? Si c'est le cas, de qui relève la décision ? Est-ce

l'ensemble du conseil municipal ? Peut-il y avoir une communication claire aux parents ?

Cet appel est adressé aux communes, pas aux écoles. Rien n'est encore sûr pour 2022.

IV) REGLEMENT INTERIEUR

Pas de modification. Le règlement est voté à l'unanimité.

V) BILAN COOPERATIVE ET ASSOCIATION SCOLAIRES

Moisenay :

La coopérative est une association loi 1901. Le bureau est composé de :
Mme MAUGERE est présidente, Mme WATTERLOT trésorière, Mme DANCRE secrétaire.
Les parents sont invités à consulter les comptes de coopérative scolaire.
Rapport moral de Mme MAUGERE présidente relatif à l'année 2020/2021

L'association dispose de 1 314,46 € au 1er septembre.
Aujourd'hui le nombre d'adhérents est de 97.

Activités :

Vente de photographies après accord reçu des parents, don APE
Dépenses : renouvellement d'un fond de livres de bibliothèque, achat de matériel pour effectuer du travail manuel, achat d'équipement numérique, frais Kangourou des maths, sorties scolaires et USEP.

bilan financier 2020-2021

Compte	Charges	Totaux	Compte	Produits	Totaux
				Report année précédente	940,65 €
607	Calendriers, photos, revues, achat de matériel pour vente	2 095,60 €	75	Loto, kermesse, fête, hors produit péda	- €
65	Correspondance, loto, kermesse, fête, cartouche...	139,95 €	76	Intérêts financiers	- €
67	Solidarité, évènement imprévu...	- €	77	Dons, solidarité	- €
68	Gros matériel, biens durables...	1 178,09 €	707	Vente calendrier, photos...	3 284,00 €
618	Livres BCD, documentation, joumaux, voyages, sorties, spectacles	6 350,57 €	708	Objets fabriqués, joumaux, spectacles, voyages, sorties	- €
6281	Fleuriste	- €	741	Etat, collectivités	- €
6282	MAE, MAIF ...	47,98 €	742	Associations diverses (ex : dons APE)	4 710,00 €
			756	Participation volontaire	2 192,00 €
	Total Charges	9 812,19 €		Total Produits	10 186,00 €
	Solde créditeur	1 314,46 €			

Saint Germain Laxis : La coopérative est affiliée à l'OCCE.

Bilan moral :

La coopérative a permis de financer le concours kangourou des maths, l'achat de livres, la sortie à Guédelon, du petit matériel pour les projets de classes.

Bilan financier St Germain Laxis

La coopérative dispose au 1^{er} septembre de 1949,66€

Le bilan financier a été validé par l'OCCE.

IV) SECURITE

Présentation des registres :

DUERP : Le Document unique d'évaluation des risques professionnels, réalisé et mis à jour annuellement répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les agents, afin d'organiser la prévention au sein du programme annuel de prévention.

PPMS : Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école se trouverait momentanément isolée. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école ou établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

RSST : Le Registre Santé et Sécurité au Travail permet de répertorier toutes les fiches de signalement de Risques. Ces fiches concernent les risques et/ou améliorations des conditions de travail ressentis par un enseignant ou un usager de l'école. Elles doivent être numérotées et archivées pour constituer un registre.

DTA : Depuis le 31/12/2003, tous les établissements recevant du public (ERP de 1ère à 4ème catégories) doivent avoir fait l'objet d'un repérage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (31/12/2005 pour les ERP de 5ème catégorie). Cette obligation fait suite à une première obligation de recherche des flocages, calorifugeages et faux plafonds qui devait être remplie avant le 31/12/1999.

RDGI : Par des fiches, l'agent alerte immédiatement l'autorité administrative compétente de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle représente un Danger Grave et Imminent pour sa vie ou sa santé. Elles doivent être numérotées et archivées (10 fiches minimum) pour constituer un RDGI.

Registre de sécurité incendie : Il a pour fonction principale de constituer la mémoire de l'école. Il permet d'avoir immédiatement sa carte d'identité et le suivi de la sécurité au cours de la vie de l'établissement.

Exercices de simulation : classeur qui recense tous les exercices de sécurité effectués sur l'école

Cahier de soins et déclarations accidents : recense tous les soins et accidents intervenus sur l'école

Dans les écoles

Un exercice pour la mise en place du PPMS Attentat avec scénario académique aura lieu avant le 1^{er} décembre.

Moisenay :

Un exercice d'évacuation a eu lieu le 20 septembre à 10h et s'est bien déroulé.

A St Germain :

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 28 septembre et s'est bien déroulé.

Les batteries de l'alarme incendie seront changées pendant les vacances de Toussaint.

VI) TRAVAUX, AMENAGEMENTS et EQUIPEMENT

Moisenay :

D'importants travaux de carrelage ont été réalisés pendant l'été : classe de Mme Dancre, couloirs élémentaires, WC extérieur et réparation des toilettes en maternelle. Nous remercions la mairie pour ce confort de propreté.

En élémentaire, une classe est utilisée en salle multifonctionnelle pour les sciences, arts plastiques, décroissements et il y a été transporté la bibliothèque.

Pour la classe de Mme Francisco, lors des fortes chaleurs la température monte très vite et cela est insupportable pour les élèves : qu'en est-il de la proposition des stores extérieurs ou d'une climatisation ? Il faut voir pour des rideaux ou autres. La porte doit être changée pendant les vacances.

Les dalles de plafond vont être changées.

Pour le dortoir, il est signalé que la pièce manque d'aération, il y fait très chaud. Mr Bailay nous confirme que la climatisation sera vérifiée pendant les vacances. Les membres du conseil d'école font le constat qu'il devient urgent de résoudre le problème d'aération, la scolarisation obligatoire à 3 ans ayant amené la présence de tous les

enfants l'après-midi. La pièce n'est pas équipée de VMC. Les coordonnées d'une entreprise de Moisenay pouvant effectuer les travaux sont transmises à M Bailay afin qu'un devis puisse être demandé.

Saint Germain Laxis : les néons ont été remplacés par des lampes à LED.

Des problèmes d'humidité apparaissent dans la troisième salle, liés à des malfaçons. Les travaux étant couverts par la garantie décennale, les constats seront transmis à l'architecte.

I) SERVICES PERISCOLAIRES

- 1) Quelles sont les raisons du changement de tarification du temps et des créneaux horaires de garderie ? Comment sont calculées les pénalités (jour, semaine, mois), rien n'est précisé dans le règlement ? Y'a-t-il eu une réflexion sur l'utilisation de ces pénalités pour des activités au profit des enfants ?
- 2) Pour quelle (s) raison (s) les délais de prévenance du SIRP d'une inscription / annulation occasionnelle aux services périscolaires ont-ils modifiés ?

M Bailay et M Delporte indiquent que ces questions trouveront leur réponse lors d'une réunion spécifique du SIRP.

- 3) Un flyer communiquant un lien d'accès aux menus de la cantine de Moisenay a été distribué. Il semblerait que ce lien ne fonctionne pas. Peut-il être mis à jour ?

Le lien a été mis à jour, mais il ne fonctionne pas toujours.

- 4) Des enfants ont été contraints de rentrer chez eux suite à l'absence de leur enseignant : pourquoi faire payer les services périscolaires aux familles dont les enfants n'ont pas été accueillis par l'Ecole ?

M Bailay répond que les services ne seront pas facturés.

- 5) Quelle est l'origine du temps calme organisé par le SIRP après le déjeuner ? Quel constat faites-vous, il semble qu'il soit difficile pour certains enfants de réaliser le temps calme en classe ?

Il ne s'agit pas à proprement parler d'un temps calme, mais plutôt d'un retour au calme, dont l'effet est bénéfique.

II) DATE DES CONSEILS D'ECOLE

Le vendredi 18 mars à 18h à Moisenay (questions pour le 07/03)

Le vendredi 17 juin à 18h à St Germain. (questions pour le 07/06)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

La secrétaire de séance
Mme Maugère

La présidente
Mme Janiaud



